

# 10

## MESURES D'URGENCE DE LA CGT POUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT



La CGT revendique un Smic à 15 € brut de l'heure, soit 2000 € brut par mois pour 32 heures par semaine.  
Travailler moins, toutes et tous, pour un salaire permettant de vivre dignement

### Fiche 10

# L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales et le conditionnement des aides publiques aux entreprises

## 75 milliards d'euros d'exonérations sans effet sur l'emploi

Les exonérations de cotisations sociales étaient estimées à 75 milliards d'euros pour l'année 2022 dans le PLFSS<sup>1</sup>. S'y ajoutent au moins 10 milliards d'euros de manque à gagner pour la Sécurité sociale du fait des exemptions d'assiette<sup>2</sup>. Les exonérations de cotisations se sont encore massivement développées durant le dernier quinquennat, notamment avec la transformation du CICE en exonérations de cotisations et sa pérennisation alors que ce dispositif était initialement prévu pour durer six ans. Sa pérennisation, qui coûte environ 20 milliards d'euros par an, a été actée alors même que les études se sont multipliées pour mettre en avant un effet nul ou au mieux très limité sur l'emploi au regard des moyens consacrés.

## Le contournement du salaire de base et des cotisations

À force d'exonérations en tout genre, il ne reste plus aucune cotisation patronale Urssaf au niveau du Smic. Ces dispositifs agissent comme une trappe à bas salaires puisque plus les salaires sont proches du Smic, plus les exonérations sont fortes. Par ces dispositifs, indirectement, le gouvernement incite et subventionne donc les entreprises qui ont des bas salaires. De plus, le gouvernement cherche à favoriser tous les dispositifs de rémunération autres que le salaire de base, à l'instar

de la « prime Macron » et du triplement de son plafond. D'une part ces dispositifs permettent à l'entreprise de ne pas s'engager sur le long terme mais en plus ces primes et les autres compléments ne rentrent pas dans l'assiette de cotisations, ce qui permet d'échapper doublement au financement pérenne de la Sécurité sociale. En effet, la prime en elle-même n'est pas soumise à cotisations<sup>3</sup>, mais comme elle se substitue souvent à l'augmentation du salaire de base, cela permet à l'entreprise de maintenir le salaire de base le plus bas possible pour conserver l'éligibilité aux exonérations<sup>4</sup>, tout en jouant sur l'ambiguïté entre salaire (incluant les cotisations) et revenu net auquel on ajoute les primes.

## Le financement de la Sécu en péril

Ces dispositifs de contournement sont d'autant plus problématiques que le manque à gagner n'est pas intégralement compensé à la Sécurité sociale par l'État, contrairement à la majorité des exonérations « classiques ». C'est d'ailleurs peut-être un des objectifs du gouvernement que de fragiliser encore davantage la Sécurité sociale pour mieux justifier ensuite ses réformes et la remise en cause de nos services publics. Le gouvernement avait déjà commencé cette politique de non-compensation avec les exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires qui coûtent environ 2 milliards d'euros par an à la Sécurité sociale. La politique des caisses vides est une stratégie malheureusement bien connue.

1. Projet de loi de finances de la Sécurité sociale

2. Certains modes de rémunération comme l'intéressement et la participation ne sont pas soumis à cotisations sociales

3. Elle devrait finalement être soumise au forfait social à la suite d'un avis du Conseil d'État

4. Voir « Exonérations de cotisations, 75 milliards d'euros offerts aux entreprises », *Lettre éco* n° 55, mai 2022

<https://analyses-propositions.cgt.fr/lettre-eco-mai-2022>

## Des dizaines de milliards d'euros de nouveaux cadeaux durant le premier quinquennat

Au-delà même des nouvelles exonérations de cotisations, le quinquennat précédent a été marqué par des cadeaux aux entreprises se chiffrant en dizaines de milliards d'euros. On peut notamment citer la baisse de l'impôt sur les sociétés qui coûte 11 milliards d'euros chaque année ou encore la baisse des « impôts de production » pour plus de 10 milliards d'euros par an. Pire, le gouvernement souhaite continuer sur cette voie avec une nouvelle baisse de la CVAE<sup>5</sup> pour 7,5 milliards d'euros.

Ces mesures profitent principalement aux grandes entreprises, et plus particulièrement celles qui font des bénéficiaires. Le gouvernement se cache derrière « l'attractivité » du pays mais en réalité, économiquement, rien ne justifie de telles largesses fiscales, si ce n'est la volonté de faire gonfler les profits<sup>6</sup>.

Au total, près de 30 milliards d'euros seraient donc offerts chaque année aux entreprises sans aucune contrepartie, soit l'équivalent de la dette totale des hôpitaux publics, qui pourrait donc être épongée avec l'équivalent d'une seule année de ces nouvelles réductions d'impôts – sans compter les multiples cadeaux accordés directement aux actionnaires comme la transformation de l'ISF en IFI<sup>7</sup> ou encore le prélèvement forfaitaire unique (aussi appelé *flat-tax*)<sup>8</sup>.

## Aides publiques sans contreparties : un problème à 150 milliards d'euros<sup>9</sup>

Si l'on cumule les différents types d'aides publiques aux entreprises (crédits d'impôt, exonérations de cotisations, subventions, etc.) le total s'élève à au moins 150 milliards d'euros par an<sup>10</sup>. C'est bien plus que le déficit public observé depuis des années. Voilà une manne financière énorme (l'équivalent de deux fois le budget de l'Éducation nationale), inefficace, que l'on pourrait réorienter vers la réponse aux besoins, l'emploi et l'urgence climatique.

De manière générale, la CGT appuie deux idées fondamentales concernant les aides publiques aux entreprises<sup>11</sup>:

- quand elles existent, elles doivent faire l'objet de contreparties strictes (développer l'emploi, revaloriser les salaires, favoriser l'investissement, répondre à des critères environnementaux...) et d'un contrôle du CSE quant à leur utilisation;
- on leur préférera le financement direct de nos services publics en mettant fin aux exonérations de cotisations sociales et fiscales inefficaces.

L'arrêt des exonérations de cotisations et la fin des « niches » fiscales sont les éléments essentiels d'une croissance de l'emploi, des salaires, et du financement de la Sécurité sociale.

5. Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

6. Voir « Une attractivité à contre-emploi », *Lettre éco* n° 56, juin 2022 – <https://analyses-propositions.cgt.fr/lettre-eco-juin-2022>

7. Impôt sur la fortune immobilière

8. Pour un bilan complet, voir le *Mémo éco* n° 75 : « Bilan de la politique fiscale d'E. Macron ; le président des riches, sans appel », août 2021 <https://analyses-propositions.cgt.fr/memo-eco-bilan-de-la-politique-fiscale-demacron-le-president-des-riches-sans-appel>

9. Pour bien saisir les ordres de grandeur, voir le dépliant « Derrière les milliards, des choix »

<https://analyses-propositions.cgt.fr/economie-derriere-les-milliards-des-choix>

10. Une étude Ires commandée par la CGT paraîtra prochainement

11. <https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/fiscalite/aides-aux-entreprises-oui-mais-sous-conditions>